



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 08 JUIN 2023

Date de convocation : 2 juin 2023 - Date d'affichage : 2 juin 2023
Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 12 - Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, jeudi huit juin, à 20h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Sandrine GONZALVE

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	
CHATEAUFORT	:	Guillaume CASSEZ	
CHEVREUSE	:	Pierre GODON	
CHOISEL	:	Gaëlle DIZENGREMEL	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Sandrine GONZALVE	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	Frédérique VAUSELLE
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE	
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL	
SENLISSE	:	Marie-Philomène TAVARES	

ABSENTS REPRESENTES

CHATEAUFORT	:	Christophe JOYAU donne pouvoir à Guillaume CASSEZ
CHEVREUSE	:	Anne HERY-LE PALLEC donne pouvoir à Pierre GODON
CHOISEL	:	Cécile DISPAU donne pouvoir à Gaëlle DIZENGREMEL
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Anne BRUNEL donne pouvoir à Sandrine GONZALVE
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLOU donne pouvoir à Jacques PELLETIER
	:	Emilie STELLA donne pouvoir à Pascal HAMON
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Claude HELIE donne pouvoir à Olivier BEDOUELLE
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique DUFRASNES donne pouvoir à Dominique BAVOIL
SENLISSE	:	Delphine REAU donne pouvoir à Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE : José SANTINHO

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 29/03/2023*
3. *Tarifs de la saison scolaire 2023-2024*
 - a. *Tarifs scolaires piscine, CCAS, salle de sports (projet de délibération n° 2023.06.01)*
 - b. *Tarifs conservatoire musique et danse (projet de délibération n° 2023.06.02)*
4. *Décision Modificative n° 01-2023 (projet de délibération n° 2023.06.03)*
5. *Rapport d'Activité 2022 (projet de délibération n° 2023.06.04)*
6. *Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de sécurisation du parvis du Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse (projet de délibération n° 2023.06.05)*
7. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h00.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir accueilli la nouvelle représentante de Dampierre, en remplacement de Monsieur METZGER, le Président propose de nommer Madame Sandrine GONZALVE « secrétaire de séance ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29/03/2023

Madame GONZALVE apporte une remarque en page 3, 2^{ème} paragraphe : Le reliquat... sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement (et non pas les dépenses), ce qui est toutefois bien inscrit dans le tableau de la page 3 de la section de fonctionnement.

Aucune autre remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. TARIFS SCOLAIRES PISCINE, CCAS ET SALLE DE SPORTS SAISON 2023/2024

Le Président explique que les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire ».

Vu l'examen et l'étude des tarifs par les membres du Bureau du SIVOM en date du 31/05/2023, il est proposé une hausse entre 6 et 7% correspondant à l'inflation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi les tarifs pour la saison 2023/2024 :

PISCINE	SIVOM	H. SIVOM
Ecoles (coût horaire)		485.00 €
Association (1 heure) avec surveillance	200.00 €	364.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	150.00 €	286.00 €
Association plongée, la séance		260.00 €
ESPACE FORME (18 ans et +)		
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)	196.00 €	
SALLE DES SPORTS		
Associations (1 heure)	14.70 €	
Associations (la journée)	80.00 €	

4. TARIFS DU CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE SAISON 2023/2024

Les tarifs de la carte « Conservatoire Musique et Danse » du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établis en « année scolaire ». Le Président rappelle que 3 communes font partie de la carte « conservatoire » : Chevreuse, Choisel et Saint-Lambert-des-Bois.

VU l'examen et l'étude des tarifs par les membres du Bureau du SIVOM en date du 31/05/2023, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse pour la saison 2022/2023 :

	Chevreuse Choisel St Lambert	Autres Communes
DANSE		
1 cours de danse	276,00 €	471,00 €
1 cours (25 ans et +)	296,00 €	502,00 €
2 cours de danse	478,00 €	800,00 €
2 cours (25 ans et +)	501,00 €	831,00 €
3 cours de danse	655,00 €	1 085,00 €
3 cours (25 ans et +)	680,00 €	1 115,00 €
Ajout d'un cours aux 3 cours (4ème et +)	174,00 €	289,00 €
4ème cours et + (25 ans et +)	182,00 €	297,00 €

	Chevreuse Choisel St Lambert	Autres Communes
MUSIQUE		
Cours individuel 30 mn	700,00 €	1 250,00 €
Adulte (25 ans et +)	750,00 €	1 300,00 €
Cours individuel 45 mn	970,00 €	1 400,00 €
Adulte (25 ans et +)	1 020,00 €	1 450,00 €
Cours individuel 60 mn	1 200,00 €	1 600,00 €
Adulte (25 ans et +)	1 250,00 €	1 650,00 €
FORMATION MUSICALE (cours collectif)	185,00 €	314,00 €
EVEIL MUSICAL (45 mn) (cours collectif)	185,00 €	314,00 €
MUSIQUE SCOLAIRE (Dampierre, Senlis)		231,00 €

DECIDE une réduction de 10% sur la cotisation « enfant » à partir du 2^{ème} inscrit et plus d'une même famille. Aucune réduction sur la cotisation « adulte ».

5. DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET 2023

Afin de régulariser une reprise d'amortissement, le Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin-en-Yvelines nous demande de passer deux écritures :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 23 – Compte 2313.323	.	- 100.00 €
Chapitre 040 – Compte 281848.01	:	+ 100.00 €

RECETTES

Chapitre 75 – Compte 75888.323	:	- 100.00 €
Chapitre 042 – Compte 7811.01	:	+ 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide la Décision Modificative ci-dessus.

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président du SIVOM de la Région de Chevreuse doit adresser chaque année, aux Maires de chaque commune du SIVOM, avant le 30 septembre de l'année N+1, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fera l'objet d'une communication par les Maires dans leur Conseil Municipal en séance publique.

Madame GONZALVE apporte une remarque à ce rapport : il y a une incohérence sur les recettes de l'espace forme pour l'année 2019 (455 397 €) en page 7 par rapport à la page 9, année 2019, espace forme 455 116.60 € (au lieu de 455 397 €). Une correction sera apportée sur ce rapport et le même montant apparaît bien en page 7 et en page 9 (455 397 €).

Le Président demande aux membres du Comité Syndical de prendre acte de l'établissement de ce rapport en vue de sa transmission aux communes membres du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, prend acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2022.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la réalisation de la sécurisation du parvis du Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse, le Président explique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

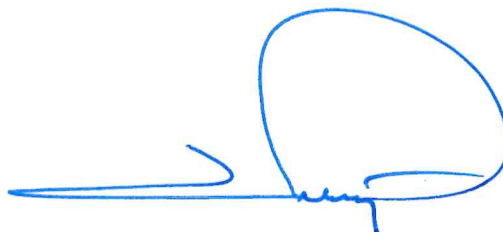
8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GODON demande une information sur l'impact du coût de l'énergie actuel sur le budget du SIVOM.

Le Président lui répond que le pic du coût de l'énergie sera uniquement sur l'année 2023 car le groupement de commandes du SIGEIF a commandé 80% du volume de gaz pour 2024 à un niveau moyen de 73 € HT le MWh et 40% du volume de gaz pour 2025 à 46 € HT le MWh.

Pour rappel, le coût du MWh en 2023 est de 125 € et, en 2019, de 16€.

Fin de la séance, 20h45.



Jacques PELLETIER
Président

